|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | | | **Union internationale des télécommunications**  **Bureau de la Normalisation des Télécommunications** | | |  |
|  | | |  | Genève, le 18 décembre 2019 | | |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 219**  CE 17/XY | | | – Aux Administrations des États Membres de l'Union;  – Aux Membres du Secteur UIT-T;  – Aux Associés de l'UIT‑T participant aux travaux de la Commission d'études 17;  – Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT | | |
| **Tél.:** | +41 22 730 6206 | | |
| **Télécopie:** | +41 22 730 5853 | | |
| **Courriel:** | [tsbsg17@itu.int](mailto:tsbsg17@itu.int) | | | **Copie**:  – Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 17 de l'UIT-T;  – À la Directrice du Bureau de développement des télécommunications;  – Au Directeur du Bureau  des radiocommunications | | |
| **Objet:** | **Consultation des États Membres au sujet des textes déterminés des projets de nouvelles Recommandations UIT-T X.1363 (X.iotsec-3), X.1364 (X.nb-iot) et X.1371 (X.stcv), qu'il est proposé d'approuver à la réunion de la Commission d'études 17 de l'UIT-T (Genève, 17-26 mars 2020)** | | | | |

Madame, Monsieur,

1 La Commission d'études 17 de l'UIT-T (Sécurité) a l'intention d'appliquer la procédure d'approbation traditionnelle énoncée à la section 9 de la Résolution 1 (Rév. Hammamet, 2016) de l'AMNT pour l'approbation des projets de Recommandations mentionnés ci-dessus à sa prochaine réunion, qui se tiendra à Genève du 17 au 26 mars 2020. L'ordre du jour ainsi que tous les renseignements pertinents concernant la réunion de la Commission d'études 17 de l'UIT-T seront disponibles dans la Lettre collective 7/17.

2 Vous trouverez dans l'**Annexe 1** le titre, le résumé et la localisation des projets de nouvelles Recommandations UIT-T X.1363 (X.iotsec-3), X.1364 (X.nb-iot) et X.1371 (X.stcv) qu'il est proposé d'approuver.

NOTE 1 DU TSB – À la date de la présente Circulaire, le TSB n'a reçu aucune déclaration concernant les droits de propriété intellectuelle relative à ces projets de texte. Pour obtenir des renseignements actualisés, les membres sont invités à consulter la base de données relative aux droits de propriété intellectuelle à l'adresse [www.itu.int/ipr/](http://www.itu.int/ipr/).

NOTE 2 DU TSB – Aucun document de justification UIT-T A.5 n'a été élaboré pour ces projets de textes déterminés avant leur détermination. Toutefois, des références normatives ont été ajoutées dans le projet X.1364 (X.nb-iot) lors de l'examen effectué par le TSB; les éditeurs de la CE 17 ont donc élaboré une justification UIT-T A.5 supplémentaire, figurant dans le Document [SG17-TD2556](https://www.itu.int/md/T17-SG17-200317-TD-PLEN-2556/fr).

NOTE 3 du TSB – Lors de l'examen effectué par le TSB au moment d'élaborer ces textes en vue de cette consultation officielle, la Conseillère de la CE 17 a formulé des observations qui ont conduit ou pourraient conduire à des modifications importantes des textes déterminés lors de la plénière de clôture de la CE 17 le 5 septembre 2019. Pour plus de détails, veuillez vous reporter à la "Note du TSB" figurant sur la page de couverture de chacun des textes.

3 La présente Circulaire a pour objet d'engager le processus de consultation formelle des États Membres de l'UIT, qui devront indiquer si ces textes peuvent être examinés en vue de leur approbation à la prochaine réunion, conformément au paragraphe 9.4 de la Résolution 1. Les États Membres sont priés de remplir le formulaire de l'**Annexe 2** et de le renvoyer d'ici au **16 mars 2020** à 23 h 59 (UTC).

4 Si au moins 70% des réponses des États Membres sont en faveur de l'examen, aux fins d'approbation, de ces textes, une séance plénière sera consacrée à l'application de la procédure d'approbation. Les États Membres qui n'autorisent pas la commission d'études à procéder ainsi doivent informer le Directeur du TSB des motifs de cette décision et lui faire part des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*(signé)*

Chaesub Lee  
Directeur du Bureau de la normalisation   
des télécommunications

**Annexes**: 2

ANNEXE 1  
  
Résumé et localisation des textes déterminés des projets de Recommandations UIT-T X.1363 (X.iotsec-3), X.1364 (X.nb-iot) et X.1371 (X.stcv)

# 1 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1363 (X.iotsec-3) [[R044](https://www.itu.int/md/T17-SG17-R-0044/fr)]

Cadre technique applicable au traitement des informations d'identification personnelle dans l'environnement de l'Internet des objets

Résumé

Les dispositifs de l'Internet des objets (IoT) peuvent recueillir des données très diverses, notamment des informations d'identification personnelle (PII). Dans la mesure où les données PII sont utiles pour différents types de services, elles peuvent être partagées entre de multiples fournisseurs de services.

Il est préférable, pour les utilisateurs, de pouvoir gérer comme ils le souhaitent leurs propres données, notamment leurs informations d'identification personnelle, dans l'environnement IoT. L'utilisation des données dans l'environnement IoT avec de multiples fournisseurs de services étant complexe, il convient de s'adapter de façon souple aux souhaits des utilisateurs concernant l'utilisation des données. À titre d'exemple, si un fournisseur de services IoT propose les fonctions ci-après, il est souhaitable, pour les utilisateurs, que le fournisseur de services collecte des données (y compris des données PII) et les contrôle de manière appropriée:

− Les utilisateurs peuvent configurer leurs propres préférences PII, notamment en définissant la liste des données qu'il est permis de partager avec d'autres fournisseurs de services.

− La collecte et le partage des données sont soumis à un contrôle d'accès fondé sur les préférences PII. Les données non autorisées ne peuvent pas être stockées dans une mémoire de données, ni partagées avec d'autres fournisseurs de services.

− Les utilisateurs peuvent consulter le journal contenant l'historique du partage de données entre les fournisseurs de services. Ils peuvent aussi vérifier à quel moment les données ont été utilisées.

Cette Recommandation définit un cadre technique applicable au traitement des informations PII dans l'environnement de l'Internet des objets avec un ou plusieurs fournisseurs de services.

# 2 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1364 (X.nb-iot) [[R045](https://www.itu.int/md/T17-SG17-R-0045/fr)]

Exigences et cadre de sécurité applicables à l'Internet des objets à bande étroite

Résumé

Le développement actuel des technologies des télécommunications, dans le domaine des communications mobiles, fait que l'on passe de communications personne-personne à des communications personne-objet et objet-objet, et rend inévitable l'évolution vers l'Internet des objets.

Par rapport aux technologies de communication à courte distance, par exemple Bluetooth ou ZigBee, entre autres, les réseaux mobiles cellulaires caractérisés par une large couverture, la mobilité et de nombreuses connexions pouvant donner lieu à des scénarios d'application plus riches sont appelés à devenir la principale technologie d'interconnexion de l'Internet des objets.

L'Internet des objets à bande étroite (IoT à bande étroite) s'appuie sur un réseau mobile cellulaire qui utilise une bande passante de seulement 180 kHz environ. Il pourrait être déployé directement sur un réseau GSM (système mondial de communications mobiles), un réseau UMTS (système universel de télécommunications mobiles) ou sur un réseau LTE (évolution à long terme) afin de réduire les coûts et d'effectuer une transition progressive.

Du fait de sa faible dissipation d'énergie, de sa large couverture, de son faible coût et de sa grande capacité, l'IoT à bande étroite devrait être largement adopté par les opérateurs offrant de nombreuses applications dans plusieurs secteurs verticaux.

En tant que nouvelle technologie, l'IoT à bande étroite possède ses propres caractéristiques qui peuvent poser de nouveaux problèmes de sécurité. Afin de garantir la sécurité des déploiements et des applications de l'IoT à bande étroite, il est nécessaire d'analyser les menaces pour la sécurité et les exigences de sécurité pertinentes propres à l'IoT à bande étroite et d'établir un cadre général pour la sécurité de l'IoT à bande étroite.

Cette Recommandation vise à analyser le modèle de déploiement possible et les scénarios d'application types de l'IoT à bande étroite. Elle spécifie les menaces pour la sécurité et les exigences de sécurité propres aux déploiements de l'IoT à bande étroite et, partant, établit un cadre de sécurité permettant aux opérateurs de protéger ces nouvelles applications de l'IoT à bande étroite.

Note du TSB: Ce projet de texte déterminé lors de la plénière de clôture de la CE 17 le 5 septembre 2019 ne comportait pas de référence normative. Toutefois, lors de l'examen effectué par le TSB au moment d'élaborer ce projet de Recommandation en vue de la consultation dans le cadre de la procédure TAP, des références normatives ont été ajoutées, nécessitant des justifications UIT-T A.5 lesquelles ont été élaborées par les éditeurs de la CE 17 (Document [SG17-TD2556](https://www.itu.int/md/T17-SG17-200317-TD-PLEN-2556/fr)).

# 3 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1371 (X.stcv) [[R050](https://www.itu.int/md/T17-SG17-R-0050/fr)]

Menaces pour la sécurité des véhicules connectés

Résumé

Cette Recommandation décrit les menaces pour la sécurité des véhicules connectés et l'écosystème des véhicules.

ANNEXE 2  
  
Objet: Réponse des États Membres à la Circulaire TSB 219:   
Consultation au sujet des textes déterminés des projets de Recommandations UIT‑T X.1363 (X.iotsec-3), X.1364 (X.nb-iot) et X.1371 (X.stcv)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **À**: | Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications  Union internationale des  télécommunications  Place des Nations  CH-1211 Genève 20, Suisse | **De**: | [Nom]  [Rôle/titre officiel]  [Adresse] |
| **Télécopie**:**Courriel**: | +41 22 730 5853 [tsbdir@itu.int](mailto:tsbdir@itu.int) | **Télécopie**: **Courriel**: |  |

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation des États Membres au sujet des projets de textes déterminés dont il est question dans la Circulaire TSB 219, je vous indique par la présente l'opinion de mon Administration, qui figure dans le tableau ci-après.

|  | Cochez l'une des deux cases pour chaque texte |
| --- | --- |
| Projet de Recommandation UIT-T X.1363 (X.iotsec-3) | **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):  ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification  ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| Projet de Recommandation UIT-T X.1364 (X.nb-iot) | **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):  ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification  ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| **Projet de Recommandation UIT-T** **X.1371** **(X.stcv)** | **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):  ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification  ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Nom]  
[Rôle/titre officiel]  
Administration de [État Membre]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_